



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2020_37

**Permission de stationnement
d'un camion de déménagement, rue de Mouthe**

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande présentée par Mme Anne COURTOIS, domiciliée 40 boulevard des Vagues à Marseille (13011) en date du 25 juillet 2020 qui souhaite occuper temporairement le domaine public au droit du 1 rue de Mouthe pour le stationnement d'un camion de déménagement le 01 août 2020 pendant 1 jour ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'emménagement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le 1^{er} août 2020, Mme Anne COURTOIS est autorisée à procéder au stationnement d'un camion de déménagement sur la voie publique, au droit du 1 rue de Mouthe sur le trottoir et partie de la rue .

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation : l'emprise occupée par le camion de déménagement devra être strictement limitée afin de maintenir une circulation à double sens dans la rue de Mouthe ;
- sécurité : le camion devra être signalé, de jour comme de nuit, afin d'éviter toute collision.

Article 3 : La signalisation du camion de déménagement sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Mme Anne COURTOIS devra prendre soin du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Maire de Mignovillard et Mme Anne COURTOIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard le 30 juillet 2020

Le Maire,



Florent SERRETTE

